

PHILOSOPHIE	DOSSIER N° 5 - LA CONNAISSANCE ET LA VERITE	EXPLIQUER UN TEXTE
A RENDRE LE :		

CONSIGNES :

1. Le **but de ce cinquième devoir** est de continuer à se familiariser avec les principes de l'explication et de la démonstration.
2. La **présentation** doit être soignée ; l'**expression** doit être correcte (attention au lexique, à la syntaxe et à l'orthographe).
3. Chaque **groupe** rend un devoir dactylographié à la correction, avec indiqués, les noms de ses membres et de leur classe, ainsi que les réponses aux trois premiers exercices, et présente un oral traitant l'exercice 4.

CRITERES D'EVALUATION DES DEVOIRS DE PHILOSOPHIE

Il n'y a pas de barème pour l'épreuve de philosophie, mais ses exigences peuvent être résumées en quatre points principaux :

PRESENTATION EXPRESSION DEMONSTRATION CULTURE

PRESENTATION : la copie doit être claire, lisible, propre, et assez longue pour attester de l'investissement du candidat.

EXPRESSION : la qualité du français est un élément d'appréciation fondamental. Veillez à la correction orthographique, syntaxique, stylistique de votre propos. Veillez à relire très soigneusement votre copie avant de la rendre.

DEMONSTRATION : le plan de votre développement doit compter trois parties. L'ordre méthodique de la démonstration doit être respecté. En fonction des conseils de construction méthodique qui vous ont été donnés, veillez à réaliser une démonstration rhétorique en bonne et due forme.

CULTURE : Vous devez montrer votre culture philosophique et votre culture générale. Faites référence aux philosophes et aux œuvres philosophiques que vous connaissez, en évitant les arguments d'autorité et le catalogue historique. Utilisez des références littéraires, historiques, mythologiques, artistiques qui peuvent enrichir votre propos, et prouver votre connaissance des éléments essentiels de la culture générale.

Exercice 1 :



Le texte suivant est extrait du *Journal* du philosophe Kierkegaard. Il y livre, sur un mode biographique, sa conception de la vérité. Lisez-le, ainsi que les suivants, et répondez aux questions qui les accompagnent.

« Ce qui me manque, au fond, c'est de voir clair en moi, de savoir ce que je dois faire, et non ce que je dois connaître, sauf dans la mesure où la connaissance précède toujours l'action. Il s'agit de comprendre ma destination, de voir ce que Dieu au fond veut que je fasse ; il s'agit de trouver une vérité qui en soit une pour moi, de trouver l'idée pour laquelle je veux vivre et mourir. Et quel profit aurais-je d'en dénicher une soi-disant objective, de me bourrer à fond des systèmes des philosophes et de pouvoir, au besoin, les passer en revue, d'en pouvoir montrer les inconséquences dans chaque problème ? (...) C'est de cela que mon âme a soif, comme les déserts de l'Afrique aspirent après l'eau... C'est là ce qui me manque pour mener une vie pleinement humaine et pas seulement bornée au connaître, afin d'en arriver par là à baser ma pensée sur quelque chose – non pas d'objectif comme on dit et qui n'est en tout cas pas moi – mais qui tienne aux plus profondes racines de ma vie, par quoi je sois comme

greffé sur le divin et qui s'y attache, même si le monde croulait. C'est bien cela qui me manque et à quoi j'aspire. »

Questions :

1. Quel est le thème du texte ? Quelle est la thèse de l'auteur ?
2. Dans quelle mesure ce texte illustre-t-il la différence entre théorie et pratique ? Rappeler la définition de ces deux termes et expliquez leurs différences.
3. Dans quelle mesure une vie « *bornée au connaître* » n'est pas « *pleinement humaine* » ?
4. Kierkegaard espère « *voir ce que Dieu au fond veut que je fasse* ». Comment agir si l'on fait l'hypothèse que Dieu n'existe pas ?
5. Malgré la critique que fait Kierkegaard de la lecture des « *systèmes des philosophes* », expliquez dans quelle mesure cette lecture peut être utile à la vie.
6. « *C'est bien cela qui me manque et à quoi j'aspire.* » : Pourquoi ce que l'on désire est-il nécessairement ce dont on a l'impression de manquer ?
7. Quels rapports entre sagesse et savoir, selon ce texte ?



L'écrivain Emile Zola a donné l'exemple d'un combat sans relâche pour la vérité lorsqu'il défendit la cause d'Alfred Dreyfus, capitaine de l'armée française injustement condamné pour espionnage et envoyé au bagne en Guyane, en 1894. Zola publia, en 1898, dans le journal *L'Aurore*, une lettre célèbre, intitulée « J'accuse ! » (voir le texte complet en fin de dossier). Le combat de l'écrivain porta ses fruits, puisque Dreyfus fut réhabilité en 1906.

« Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malveillance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cours d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour ! J'attends. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect. »

8. Quelle conception de la vérité Zola exprime-t-il ? Comparez-la à celle de Kierkegaard.

Kierkegaard nous parle d'une vérité qui serait une « *idée pour laquelle je veux vivre et mourir* ». Le texte suivant semble illustrer une telle affirmation. Le 21 février 1944, Missak Manouchian et ses camarades de Résistance, FTP-MOI (Francs-Tireurs Partisans, Main d'Oeuvre Immigrée), étaient fusillés au Mont-Valérien. Le jour de son exécution, il rédigea une lettre d'adieux adressée à sa femme Melinee.

« Ma chère Melinee, ma petite orpheline bien-aimée, Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. Nous allons être fusillés cet après-midi à 15 heures. Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas mais pourtant je sais que je ne te verrai plus jamais. Que puis-je t'écrire ? Tout est confus en moi et bien clair en même temps. Je m'étais engagé dans l'Armée de la Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la victoire et du but. Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer



notre mémoire dignement. Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense.

Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps. Bonheur à tous... J'ai un regret profond de ne t'avoir pas rendue heureuse, j'aurais bien voulu avoir un enfant de toi, comme tu le voulais toujours. Je te prie donc de te marier après la guerre, sans faute, et d'avoir un enfant pour mon bonheur, et pour accomplir ma dernière volonté, marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse. Tous mes biens et toutes mes affaires je les lègue à toi, à ta sœur et à mes neveux. Après la guerre tu pourras faire valoir ton droit de pension de guerre en tant que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'armée française de la libération.

Avec l'aide des amis qui voudront bien m'honorer, tu feras éditer mes poèmes et mes écrits qui valent d'être lus. Tu apporteras mes souvenirs, si possible, à mes parents en Arménie. Je mourrai avec mes 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait de mal à personne et si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine.

Aujourd'hui, il y a du soleil. C'est en regardant le soleil et la belle nature que j'ai tant aimée que je dirai adieu à la vie et à vous tous, ma bien chère femme et mes bien chers amis. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal ou qui ont voulu me faire du mal sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendus. Je t'embrasse bien fort ainsi que ta sœur et tous les amis qui me connaissent de loin ou de près, je vous serre tous sur mon cœur. Adieu.

Ton ami, ton camarade, ton mari,
Manouchian Michel

P.S. J'ai quinze mille francs dans la valise de la rue de Plaisance. Si tu peux les prendre, rends mes dettes et donne le reste à Arménie. »

9. Quelle est l'idée pour laquelle Manouchian a donné sa vie ? Cette idée est-elle une vérité qui « ne vaut que pour lui » ?



Les 23 fusillés de l’Affiche rouge

Les « 23 » sont majoritairement jeunes. Les raisons de leur engagement sont diverses, mais les persécutions qu’ils ont subies avant-guerre dans leur pays d’origine et qu’ils continuent à subir en France pendant l’Occupation motivent généralement leurs actions. Ils sont étrangers, apatrides pour certains, français pour d’autres. On compte des Hongrois, des Polonais, des Roumains, des immigrés juifs, tous contraints à la clandestinité pour fuir la Gestapo et ses supplétifs de Vichy. D’autres sont des Républicains espagnols, des brigadistes, des antifascistes ayant fui l’Italie de Mussolini, ou encore des Arméniens rescapés du génocide. Une fois arrêtés, ils sont incarcérés à la prison de Fresnes dans l’attente du procès qui débouche sur leur exécution le 21 février 1944. A ces « 23 », s’ajoute Joseph Epstein, responsable des FTP de la région parisienne.

Fusillés à 15h22 : Missak Manouchian / Spartaco Fontanot / Roger Rouxel / Amadeo Usseglio-Polatera / Robert Witchitz

Fusillés à 15h29 : Georges Cloarec / Rino Della Negra / Cesar Luccarini / Antoine Salvadori

Fusillés à 15h40 : Celestino Alfonso / Joseph Boczor / Emeric Glasz / Marcel Rayman

Fusillés à 15h47 : Thomas Elek / Maurice Fingerwajg / Jonas Gelduldig / Wolf Wajsbrot

Fusillés à 15h52 : Léon Goldberg / Armenak Manoukian / Salomon [Willy] Schapiro Wolf

Fusillés à 15h56 : Szlama Grzywacz / Stanislas Kubaki

Fusillé le 11 avril 1944 au Mont-Valérien : Joseph Epstein

Décapitée le 10 mai 1944 à Stuttgart : Olga Bancic

En écho...

« Le but final de l’instauration d’un régime politique n’est pas la domination, ni la répression des hommes, ni leur soumission au joug d’un autre ; ce à quoi l’on a visé par un tel système, c’est à libérer l’individu de la crainte – de sorte que chacun vive autant que possible, en sécurité ; en d’autres termes conserve au plus haut point son droit naturel de vivre et d’accomplir une action (sans nuire ni à soi-même ni à autrui). Non, je le répète, le but poursuivi ne saurait être de transformer des hommes raisonnables en bêtes ou en automates ! Ce qu’on a voulu leur donner, c’est bien plutôt, la pleine latitude de s’acquitter dans une sécurité parfaite des fonctions de leur corps et de leur esprit. Après quoi, ils seront en mesure de raisonner plus librement, ils ne s’affronteront plus avec les armes de la haine, de la colère, de la ruse et ils se traiteront mutuellement sans injustice. Bref, le but de l’organisation en société, c’est la liberté ! Nous avons vu que la constitution d’une communauté publique s’opérait dès lors à une simple et unique condition : toute puissance de décision devait, à l’avenir, prendre son origine soit en la collectivité même de tous les membres de la société, soit en quelques-uns, soit en un seul d’entre eux. En effet, puisque les hommes, laissés libres, portent des jugements très variés, puisque chaque individu s’imagine être seul à tout savoir et que l’unanimité des pensées comme des paroles reste irréalisable – aucune possibilité d’existence paisible ne s’offrirait, si tous n’avaient individuellement renoncé au droit d’agir sous l’impulsion de leur décision personnelle. En d’autres termes, chaque individu a bien renoncé à son droit d’agir selon son propre vouloir, mais il n’a rien aliéné de son droit de raisonner, ni de juger. D’où la conséquence : certes, nul ne saurait, sans menacer le droit de la souveraine Puissance, accomplir une action quelconque contre le vouloir de celle-ci ; mais les exigences de la vie en une société organisée n’interdisent à personne de penser, de juger, et, par suite de s’exprimer spontanément. A condition que chacun se contente d’exprimer ou d’enseigner sa pensée en ne faisant appel qu’aux ressources du raisonnement et s’abstienne de chercher appui sur la ruse, la colère, la haine ; enfin à condition qu’il ne se flatte pas d’introduire la moindre mesure nouvelle dans l’Etat, sous l’unique garantie de son propre vouloir. Par exemple, admettons qu’un sujet ait montré en quoi une loi est déraisonnable et qu’il souhaite la voir abroger. S’il prend soin, en même temps, de soumettre son opinion au jugement de la souveraine Puissance (car celle-ci est seule en position de faire et d’abroger les lois), s’il s’abstient entre temps de toute manifestation active d’opposition à la loi en question, il est – au titre d’excellent citoyen – digne en tout point de la reconnaissance de la communauté. Au contraire, si son intervention ne vise qu’à accuser les pouvoirs publics d’injustice et à les désigner aux passions de la foule, puis, s’il s’efforce de faire abroger la loi de toute manière, ce sujet est indubitablement un perturbateur et un rebelle ».

Spinoza, *Traité théologico-politique*, chapitre XX



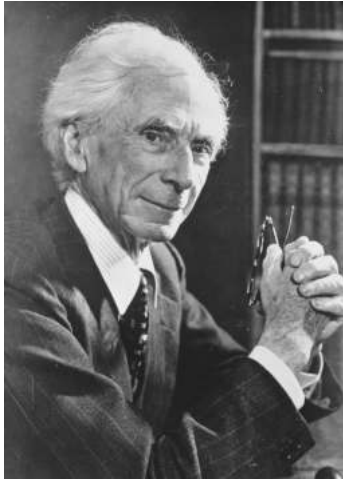
Le 20 août 1672, à La Haye, les frères Jan et Cornélis de Witt, chefs du parti républicain (c’est-à-dire libéral, favorable à l’instauration d’une république), sont massacrés dans la rue par une foule excitée et manipulée par le parti des Orangistes (favorable à la monarchie absolue et au prince Guillaume d’Orange). Les autorités laissent faire, le crime demeure impuni et aucune enquête n’est diligentée. Lorsqu’il apprend la nouvelle, Spinoza, scandalisé, veut aller placer sur les murs de la ville une affiche sur laquelle sont écrits ces deux mots : « *Ultimi barbarorum* » (les derniers des barbares). Van Spick, son logeur, retient Spinoza et le dissuade de mettre son projet à exécution, craignant qu’il ne soit à son tour lynché par la foule.

Spinoza avait déjà été personnellement victime des persécutions idéologiques. Il avait subi, dans sa jeunesse, l’épreuve infamante et définitive du *herem*, châtiment infligé par les rabbins et qui consiste à chasser l’infidèle ou le mécréant hors de sa communauté, assorti d’une malédiction perpétuelle qui confère à l’accusé le statut social de paria. Un fanatique juif tenta plus tard de l’assassiner. Il se remit de sa blessure, mais on rapporte qu’il conserva longtemps son manteau percé par le poignard et taché de sang, en guise d’avertissement. Il adopta comme devise la

formule latine « *caute* » : « méfie-toi » ou « prends garde ».

Spinoza a développé dans son œuvre une critique radicale de la superstition religieuse et du fanatisme, une conception de Dieu assimilé à la Nature, jugée hérétique par toutes les religions, ainsi que des convictions en faveur de la démocratie et de la laïcité.

Lorsque Leibniz rendit visite à Spinoza, quatre ans après le massacre des frères de Witt, il écrivit : « *j’ai passé plusieurs heures avec Spinoza, après dîner. Il m’a dit que le jour du massacre des de Witt, il avait voulu sortir de chez lui la nuit tombée pour placarder, sur le lieu des massacres, l’inscription « les derniers des barbares », mais son logeur le dissuada de sortir, de peur qu’il ne finisse lui aussi en pièces.* »



Exercice 2 :

« Un credo religieux diffère d'une théorie scientifique en ce qu'il prétend exprimer la vérité éternelle et absolument certaine, tandis que la science garde un caractère provisoire : elle s'attend à ce que des modifications de ses théories actuelles deviennent tôt ou tard nécessaires, et se rend compte que sa méthode est logiquement incapable d'arriver à une démonstration complète et définitive. Mais, dans une science évoluée, les changements nécessaires ne servent généralement qu'à obtenir une exactitude légèrement plus grande ; les vieilles théories restent utilisables quand il s'agit d'approximations grossières, mais ne suffisent plus quand une observation plus minutieuse devient possible. En outre, les inventions techniques issues des vieilles théories continuent à témoigner que celles-ci possédaient un certain degré de vérité pratique, si l'on peut dire. La science nous incite donc à abandonner la recherche de la vérité absolue, et à y substituer ce qu'on peut appeler la vérité « technique », qui est le propre de toute théorie permettant de faire des inventions ou de prévoir l'avenir. La vérité « technique » est une affaire de degré : une théorie est d'autant plus vraie qu'elle donne naissance à un plus grand nombre d'inventions utiles et de prévisions exactes. La « connaissance » cesse d'être un miroir mental de l'univers, pour devenir un simple instrument à manipuler la matière. »

Bertrand Russell, *Science et religion*

Questions :

1. Dans quels domaines trouve-t-on des vérités absolument certaines ?
2. Le caractère provisoire de la science montre-t-il son imperfection ?
3. Pourquoi un arpenteur peut-il se passer des théories mathématiques non-euclidiennes ?
4. Pourquoi un architecte peut-il se passer des théories physiques d'Einstein ? Pourquoi la NASA le peut-elle aussi quand elle envoie une fusée dans l'espace ?

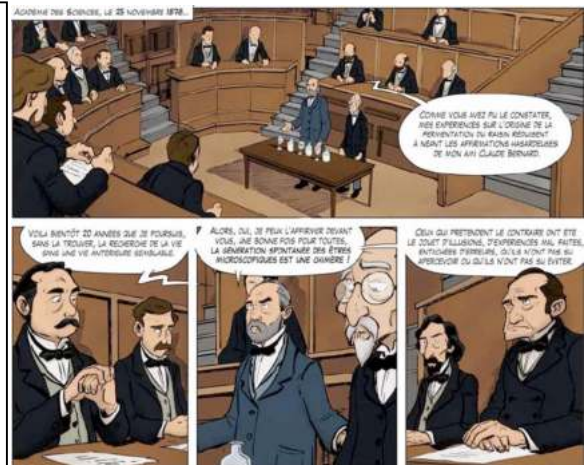
Exercice 3 : la méthode expérimentale

Lisez ce texte de Claude Bernard (médecin français du XIX^{ème} siècle) extrait de *l'Introduction à l'étude de la médecine expérimentale*. Décomposez, à partir de ce texte, les étapes de la recherche scientifique et associez à chaque étape un exemple précis pris dans le film sur Louis Pasteur, à voir sur le Philofil.

« Le savant complet est celui qui embrasse à la fois la théorie et la pratique expérimentale. 1° il constate un fait ; 2° à propos de ce fait, une idée naît dans son esprit ; 3° en vue de cette idée, il raisonne, institue une expérience, en imagine et en réalise les conditions matérielles. 4° de cette expérience résultent de nouveaux phénomènes qu'il faut observer et ainsi de suite. L'esprit du savant se trouve en quelque sorte toujours placé entre deux observations : l'une qui sert de point de départ au raisonnement, et l'autre qui lui sert de conclusion. »

« Mais ce qui a vraiment rempli la vie de votre illustre confrère, ce qui a rendu son nom célèbre entre tous, c'est la conquête, pour ainsi dire, d'un nouveau règne de la nature, celui des êtres invisibles et partout présents, animaux et surtout végétaux, qui tissent et défont sans relâche la grande trame de la vie planétaire, des microbes, comme on les appelle depuis une vingtaine d'années. (...) Ils étaient connus avant Pasteur, mais on avait à peine entrevu le rôle immense qu'ils jouent dans la nature. Le monde de ces êtres microscopiques, doués d'une vie purement élémentaire, n'était guère considéré, il y a quarante ans, que comme un objet de curiosité ; il nous apparaît aujourd'hui comme le *substratum* et la condition du monde animé tout entier, comme l'océan sans fond d'où sort et où rentre toute vie. C'est aux microbes qu'on doit les fermentations et les putréfactions qui transforment la matière organique ; ce sont eux qui fécondent la terre et permettent aux végétaux d'en recouvrir la surface ; ce sont eux qui, en pénétrant dans les tissus, produisent les maladies infectieuses ; ils peuplent l'air, ils remplissent les eaux, ils satureront le sol, ils habitent les animaux et les plantes ; ils nous enveloppent, nous servent et nous menacent de toutes parts. Que dis-je ? Ils sont peut-être nous-mêmes. La vie des êtres supérieurs apparaît à la science moderne comme la résultante de myriades de ces vies élémentaires. Leurs « colonies » de plus en plus peuplées et différenciées composent, du vague phytozoaire à la rose, au cèdre, à l'aigle, à la baleine, à l'homme, l'immense et chatoyant réseau dans les mailles duquel ils circulent sans trêve, toujours détruits et toujours renouvelés, depuis que s'est produite, et sans doute par eux, notre globe la mystérieuse éclosion de la vie. Voilà ce que la microbiologie a révélé à l'humanité stupéfaite. »

Hommage à Pasteur de Gaston Paris, lors de son discours de réception à l'Académie française, 28 janvier 1897



« Le hasard ne favorise que les esprits préparés. » Pasteur



Exercice 4 (oral) : Mouche à miel, mouche à fiel...



Emilie du Châtelet fut la maîtresse de Pierre Louis Moreau de Maupertuis, membre de l'Académie des sciences, auprès duquel elle prit des cours de mathématiques et qui fut le premier savant français à relayer les théories d'Isaac Newton en France.

Entre 1726 et 1729, Voltaire, exilé en Angleterre à la suite d'une impertinence envers le chevalier de Rohan, découvre les idées nouvelles de Bacon, Newton et Locke, qui modifient sa pensée ; il y publie également les *Lettres philosophiques*, qui montrent, entre autres, l'avancée de la physique newtonienne au détriment de celle de Descartes. Ces lettres décrivent aussi les institutions politiques et économiques anglaises ainsi que la vie intellectuelle et religieuse. Le Parlement de Paris comprend qu'elles critiquent implicitement la monarchie française et fait brûler l'ouvrage.

En 1733, Voltaire rencontre Emilie du Châtelet. Il a trente-neuf ans, elle, vingt-sept ; leur liaison dure quinze ans. Dès 1734, elle accueille le philosophe chez elle, dans son château de Cirey, en Lorraine. Voltaire ayant dû quitter Paris en 1735 du fait de ses démêlés avec les autorités politiques, ils y emménagent, y installent une importante bibliothèque et achètent des instruments scientifiques. Voltaire la pousse à traduire Newton, peu connu en France à cette époque.

Ayant eu la chance d'avoir eu un père ne la considérant pas comme une « fille à doter et à marier », Emilie du Châtelet a désormais celle d'avoir un ami la considérant comme son égale. Voltaire se montra toujours admiratif, louant son intelligence et ses qualités, dont celle, non des

moindres, de **ne jamais médire des autres dans un monde aussi méchant que spirituel**. Emilie du Châtelet contribue, quant à elle, à la formation scientifique de Voltaire et à une partie de ses travaux. Voltaire l'encourage à approfondir ses connaissances en physique et en mathématiques. Il lui reconnaît des aptitudes particulières, supérieures aux siennes en ces domaines, longtemps presque exclusivement masculin. Emilie du Châtelet est considérée comme l'une des premières femmes scientifiques d'influence dont on ait conservé les écrits. Elle étudie Leibniz, se concerta avec Clairaut, Maupertuis, König, Bernoulli, Euler, Réaumur, autant de ceux auxquels on doit l'avènement des « sciences exactes », substantif qui n'existait pas encore à cette époque. Elle correspond avec eux, ainsi qu'avec Christian Wolff, Leonhard Euler, Charles Marie de la Condamine et François Jacquier. Quand elle entreprend la traduction des *Principia Mathematica* de Newton, elle consulte Buffon.

Les *Philosophiae naturalis principia mathematica* (*Principes mathématiques de la philosophie naturelle*) sont l'œuvre majeure d'Isaac Newton. Emilie du Châtelet en a fait la traduction française, assortie d'un commentaire, commencée en 1745 mais publiée après sa mort, en 1756, sous la direction de Clairaut, avec une préface de Voltaire. La traduction définitive a été publiée en 1759.

Emilie du Châtelet traduit non seulement les textes latins de Newton, mais elle refait aussi les calculs du scientifique. Elle ajoute à la suite de l'œuvre de Newton un *Commentaire* décrivant le système planétaire, définissant les termes utilisés et citant différents scientifiques, puis adjoint au tout une partie scientifique inspirée des travaux de Clairaut, avant de terminer avec un résumé des travaux de Daniel Bernoulli concernant les marées. Elle consacre cinq ans à l'ensemble de ce travail. Elle porte aussi un regard critique sur ce qu'elle traduit et émet des hypothèses, qui seront plus tard confirmées par les travaux de Pierre-Simon de Laplace (1749-1827), notamment concernant l'inclinaison de la Terre sur un point qu'avait omis Newton. Clairaut participe à la supervision de la traduction et des calculs.

Concernant la partie *Commentaire algébrique*, qui vient après la traduction de l'œuvre de Newton, Voltaire indique dans la préface de l'ouvrage : « *c'est un ouvrage au-dessus de la traduction. Madame du Châtelet y travailla sur les idées de M. Clairaut : elle fit tous les calculs elle-même, et quand elle avait achevé un chapitre, M. Clairaut l'examinait et le corrigeait. (...) M. Clairaut faisait encore recevoir par un tiers les calculs, quand ils étaient mis au net, de sorte qu'il est moralement impossible qu'il se soit glissé dans cet ouvrage une erreur d'inattention.* »

Si elle est reconnue dans le monde des savants, la marquise du Châtelet suscite des écrits assez acerbes de la part de certains de ses contemporains : elle est souvent décrite comme une femme laide et orgueilleuse.

Ainsi, sous la plume de Mme du Deffand, lit-on : « *Représentez-vous une femme grande et sèche, le teint échauffé, le visage maigre, le nez pointu, de petits yeux vert de mer, sans hanches, la poitrine étroite, de gros bras, de grosses jambes, des pieds énormes. Le rire glapissant, la bouche plate, les dents clairsemées et extrêmement gâtées. Comme elle veut être belle en dépit de la nature, et qu'elle veut être magnifique en dépit de la fortune, elle est obligée, pour se donner le superflu, de se priver de bien du nécessaire, tels que chemises, mouchoirs. Et sans talents, sans mémoire, sans goût, sans imagination, elle s'est faite géomètre pour paraître au-dessus des autres femmes, ne doutant pas que la singularité ne donnât la supériorité. On la regarde comme une princesse de théâtre et l'on a presque oublié qu'elle est femme de condition. (...) On dit qu'elle étudie la géométrie pour parvenir à entendre ses livres. La science est un problème difficile à résoudre : elle en parle comme Sganarelle parlait latin devant ceux qui ne le savaient pas (...) Quelque célèbre que soit Madame du Châtelet, elle ne serait pas satisfaite si elle n'était pas célébrée, et c'est encore à quoi elle est parvenue en devenant l'amie déclarée de M. de Voltaire ; c'est lui qui donne de l'éclat à sa vie et c'est à lui qu'elle devra l'immortalité.* »

Sous la plume de Madame de Créquy, on lit : « *C'était une merveille de force ainsi qu'un prodige de gaucherie. Elle avait des mains et des pieds formidables ; elle avait déjà la peau comme une râpe à muscade. Enfin la belle Emilie n'était qu'un vilain cent-suisse, et pour avoir souffert que Voltaire osât parler de sa beauté, il fallait assurément que l'algèbre et la géométrie l'eussent fait devenir folle. Ce qu'elle avait toujours eu d'insupportable, c'est qu'elle avait toujours été pédante et visant à la*





transcendance en fait de compréhension, tandis qu'elle embrouillait tout ce qu'on lui mettait en mémoire, et qu'elle en faisait une manière d'hoche-pot indigeste. (...) Je comprends bien que M. de Voltaire ait eu la fantaisie de la faire passer pour une savante ; mais je n'ai jamais pu m'expliquer comment M. Clairaut, qui était rude et sévère, avait eu cette complaisance-là. Nous disions toujours qu'elle avait dû lui donner de l'argent, et nous n'avons jamais ouï parler du génie sublime et du profond savoir de Madame du Châtelet sans éclater de rire. »

Sous la plume de Madame de Staël-Delaunay, on lit : « Madame du Châtelet est, d'hier, à son troisième logement. Elle ne pouvait plus supporter celui qu'elle avait choisi. Il y avait du bruit et de la fumée sans feu (il me semble que c'est son emblème). Le bruit, ce n'est pas la nuit qu'il l'incommode, m'a-t-elle dit, c'est le jour, au fort de son travail : cela dérange ses idées. Elle fait actuellement la revue de ses principes : c'est un exercice qu'elle réitère chaque année, sans quoi ils pourraient s'échapper et peut-être s'en aller si loin qu'elle n'en retrouverait pas un seul. Je crois bien que sa tête est pour eux une maison de force et non le lieu de leur naissance : c'est le cas de veiller soigneusement à leur garde ! »

Enfin, le chansonnier Charles Collé, écrit, à propos de la mort de Madame du Châtelet : « Il faut espérer que c'est là le dernier air que Madame du Châtelet se donnera ; mourir en

couche à son âge, c'est décidément prétendre ne rien faire comme les autres... »

A l'inverse, Mme du Châtelet était admirée par nombre de ses contemporains. Ainsi, peut-on lire sous la plume de Voltaire : « Jamais une femme ne fut si savante qu'elle, et jamais personne ne mérita moins qu'on dît d'elle : c'est une femme savante. (...) Elle ne parlait jamais de science qu'à ceux avec qui elle croyait pouvoir s'instruire, et jamais n'en parla pour se faire remarquer. » De même, le journal des savants consacre deux grands articles à l'analyse de ses *Institutions de Physique* et écrit d'elle : « **Quel encouragement pour ceux qui les cultivent (les sciences), de voir une Dame qui, pouvant plaire dans le monde, a mieux aimé s'instruire dans sa retraite, qui dans un âge où les plaisirs s'offrent en foule, préfère à leur erreur malheureusement si douce, la recherche de la vérité toujours si pénible, qui alliant enfin la force aux grâces de l'esprit et de la figure, n'est point arrêtée par ce que les sciences ont de plus abstrait.** » Voltaire, affecté par la mort d'Emilie, écrira à Frédéric II, roi de Prusse, le 15 octobre 1749 : « J'ai perdu un ami de vingt-cinq années, un grand homme qui n'avait de défaut que d'être une femme, et que tout Paris regrette et honore. »



L'ordre de la Mouche à miel est une parodie d'ordre de chevalerie créé, le 11 juin 1703 par Anne-Louise-Bénédicte de Bourbon-Condé (1676-1753), duchesse du Maine, pour attacher à sa personne la cour qu'elle avait rassemblée au château de Sceaux. L'abeille était son symbole, accompagnée de la devise : « *Piccola sì, ma fa pur gravi le ferite* » (« Elle est petite, mais fait de graves blessures »).

Cette « ingénieuse plaisanterie », que la duchesse avait adoptée pour devise lors de son mariage, lui donna l'idée de la création de l'ordre. Le caractère emporté de la duchesse ainsi que sa petite taille la faisait comparer à une mouche à miel (c'est-à-dire une abeille). L'ordre était ouvert aux femmes et aux hommes. Il comptait 39 membres (40 avec la Dictatrice perpétuelle), comme à l'Académie Française, dont elle riait. Au cours d'une cérémonie solennelle, le récipiendaire prononçait le serment suivant : « *Je jure, par les abeilles du mont Hyette, fidélité et obéissance à la Dictatrice perpétuelle de l'ordre, de porter toute ma vie la médaille de la Mouche et d'accomplir, tant que je vivrai, les statuts de l'ordre ; et si je fausse mon serment, je consens que le miel se change pour moi en fiel, la cire en suif, les fleurs en orties et que les guêpes et les frelons me percent de leurs aiguillons.* » Dans son château de Sceaux, la duchesse tenait une véritable cour qu'on appelait « la petite cour de Sceaux », donnant des fêtes de nuits costumées et accueillant des écrivains et des artistes, parmi lesquels certains des plus grands esprits de la France de son temps.

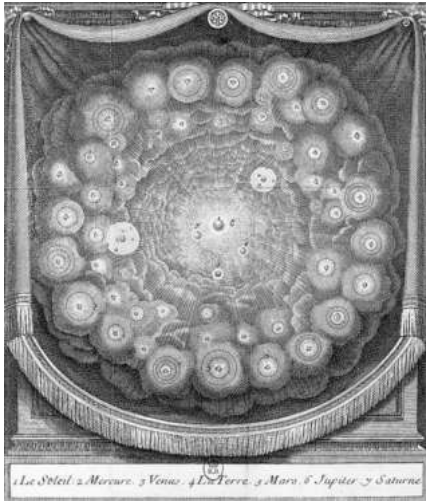


Imaginons que soient réunies, quelques jours après l'annonce de la mort d'Emilie du Châtelet, quelques anciennes gloires de la petite cour de Sceaux. L'article consacré par Wikipédia à l'ordre de la Mouche à miel répertorie ceux qui ont pu en faire partie, même s'il n'existe pas de liste des membres de l'ordre. Reportez-vous y pour composer votre cénacle imaginaire. Leurs dards sont toujours aussi aiguisés et ils dissertent méchamment sur la nécessité ou l'inutilité, pour les femmes, de s'adonner à l'étude de la nature et à l'élucidation de ses lois.

Imaginez leur conversation, qui aura le bon ton de faire circuler la parole sur le thème suivant : les sciences ont-elles un genre ?



Les Entretiens sur la pluralité des mondes est un essai sur l'astronomie publié par Fontenelle en 1686. L'ouvrage se compose de six soirées et autant de leçons sur les travaux de Descartes et Copernic, données à une marquise. Fontenelle est un des initiateurs de l'esprit de vulgarisation scientifique qui sera poursuivi par les Encyclopédistes du XVIII^e siècle. Jusqu'ici, les ouvrages scientifiques étaient en latin et destinés aux érudits, et Fontenelle tente de changer cet état de fait. A la fin du XVIII^e siècle, l'héliocentrisme n'est pas encore très connu du public cultivé, qui en reste au géocentrisme de Ptolémée : cet ouvrage est un des premiers à tenter d'exposer le système de Copernic.



« Figurez-vous un Allemand nommé Copernic, qui fait main basse sur tous ces cercles différents, et sur tous ces cieux solides qui avaient été imaginés par l'Antiquité. Il détruit les uns, il met les autres en pièces. Saisi d'une noble fureur d'astronome, il prend la Terre et l'envoie bien loin du centre de l'univers, où elle s'était placée, et dans ce centre, il y met le Soleil, à qui cet honneur était bien mieux dû. Les planètes ne tournent plus autour de la Terre, et ne l'enferment plus au milieu du cercle qu'elles décrivent. Si elles nous éclairent, c'est en quelque sorte par hasard, et parce qu'elles nous rencontrent en leur chemin. Tout tourne présentement autour du Soleil, la Terre y tourne elle-même, et pour la punir du long repos qu'elle s'était attribué, Copernic la charge le plus qu'il peut de tous les mouvements qu'elle donnait aux planètes et aux cieux. Enfin de tout cet équipage céleste dont cette petite Terre se faisait accompagner et environner, il ne lui est demeuré que la Lune qui tourne encore autour d'elle.

Attendez un peu, dit la Marquise, il vient de vous prendre un enthousiasme qui vous a fait expliquer les choses si pompeusement, que je ne crois pas les avoir entendues. Le Soleil est au centre de l'univers, et là il est immobile, après lui, qu'est-ce qui suit ?

C'est Mercure, répondis-je, il tourne autour du Soleil, en sorte que le Soleil est à peu près le centre du cercle que Mercure décrit. Au-dessus de Mercure est Vénus, qui tourne de même autour du Soleil. Ensuite vient la Terre qui, étant plus élevée que Mercure et Vénus, décrit autour du Soleil un plus grand cercle que ces planètes. Enfin suivent Mars, Jupiter, Saturne, selon l'ordre où je vous les nomme ; et vous voyez bien que Saturne doit décrire autour du Soleil le plus grand cercle de tous ; aussi emploie-t-il le plus de temps qu'aucune autre planète à faire sa révolution.

Et la Lune, vous l'oubliez, interrompit-elle.

Je la retrouverai bien repris-je. La Lune tourne autour de la Terre et ne l'abandonne point ; mais comme la Terre avance toujours dans le cercle qu'elle décrit autour du Soleil, la Lune la suit, en tournant toujours autour d'elle ; et si elle tourne autour du Soleil, ce n'est que pour ne point quitter la Terre.

Je vous entends, répondit-elle, et j'aime la Lune, de nous être restée lorsque toutes les autres planètes nous abandonnaient. Avouez que si votre Allemand eût pu nous la faire perdre, il l'aurait fait volontiers ; car je vois dans tout son procédé qu'il était bien mal intentionné pour la Terre.

Je lui sais bon gré, répliquai-je, d'avoir rabattu la vanité des hommes, qui s'étaient mis à la plus belle place de l'univers, et j'ai du plaisir à voir présentement la Terre dans la foule des planètes.

Bon, répondit-elle, croyez-vous que la vanité des hommes s'étende jusqu'à l'astronomie ? Croyez-vous m'avoir humiliée, pour m'avoir appris que la Terre tourne autour du Soleil ? Je vous jure que je ne m'en estime pas moins.

Mon Dieu, Madame, repris-je, je sais bien qu'on sera moins jaloux du rang qu'on tient dans l'univers, que de celui qu'on croit devoir tenir dans une chambre, et que la préséance de deux planètes ne sera jamais une si grande affaire, que celle de deux ambassadeurs. Cependant la même inclination qui fait qu'on veut avoir la place la plus honorable dans une cérémonie, fait qu'un philosophe dans un système se met au centre du monde, s'il peut. Il est bien aise que tout soit fait pour lui ; il suppose peut-être sans s'en apercevoir ce principe qui le flatte, et son cœur ne laisse pas de s'intéresser à une affaire de pure spéculation.

Franchement, répliqua-t-elle, c'est là une calomnie que vous avez inventée contre le genre humain. On n'aurait donc jamais dû recevoir le système de Copernic, puisqu'il est si humiliant.

Aussi, repris-je, Copernic lui-même se défiait-il fort du succès de son opinion. Il fut très longtemps à ne la vouloir pas publier. Enfin il s'y résolut, à la prière de gens très considérables ; mais aussi le jour qu'on lui apporta le premier exemplaire imprimé de son livre, savez-vous ce qu'il fit ? Il mourut. Il ne voulut point essayer toutes les contradictions qu'il prévoyait, et se tira habilement d'affaire. »

Fontenelle, *Entretiens sur la pluralité des mondes*, premier soir



Dans l'*Emile*, Rousseau consacre les quatre premiers livres à décrire l'éducation idéale d'un jeune garçon. Le dernier livre traite de l'éducation des filles à partir du cas de Sophie, éduquée pour devenir l'épouse idéale d'Emile.

« Faites-en une honnête femme, et soyez sûre qu'elle en vaudra mieux pour elle et pour nous.

S'ensuit-il qu'elle doive être élevée dans l'ignorance de toute chose, et bornée aux seules fonctions du ménage ? L'homme fera-t-il sa servante de sa compagne ? Se privera-t-il auprès d'elle du plus grand charme de la société ? Pour mieux l'asservir l'empêchera-t-il de rien sentir, de rien connaître ? En fera-t-il un véritable automate ? Non, sans doute ; ainsi ne l'a pas dit la nature, qui donne aux femmes un esprit si agréable et si délié ; au contraire, elle veut qu'elles pensent, qu'elles jugent, qu'elles aiment, qu'elles connaissent, qu'elles cultivent leur esprit comme leur figure ; ce sont les armes qu'elle leur donne pour suppléer à la force qui leur manque et pour diriger la nôtre. Elles doivent apprendre beaucoup de choses, mais seulement celles qu'il leur convient de savoir.

Soit que je considère la destination particulière du sexe, soit que j'observe ses penchants, soit que je compte ses devoirs, tout concourt également à m'indiquer la forme d'éducation qui lui convient. La femme et l'homme sont faits l'un pour l'autre, mais leur mutuelle dépendance n'est pas égale : les hommes dépendent des femmes par leurs désirs ; les femmes dépendent des hommes et par leurs désirs et par leurs besoins ; nous subsisterions plutôt sans elles qu'elles sans nous. Pour qu'elles aient le nécessaire, pour qu'elles soient dans leur état, il faut que nous le leur donnions, que nous voulions le leur donner, que nous les en estimions dignes ; elles dépendent de nos sentiments, du prix que nous mettons à leur mérite, du cas que nous faisons de leurs charmes et de leurs vertus. Par la loi même de la nature, les femmes, tant pour elles que pour leurs enfants, sont à la

merci des jugements des hommes : il ne suffit pas qu'elles soient estimables, il faut qu'elles soient estimées ; il ne leur suffit pas d'être sages, il faut qu'elles soient reconnues pour telles ; leur honneur n'est pas seulement dans leur conduite, mais dans leur réputation, et il n'est pas possible que celle qui consent à passer pour infâme puisse jamais être honnête.

L'homme, en bien faisant, ne dépend que de lui-même, et peut braver le jugement public ; mais la femme en bien faisant, n'a fait que la moitié de sa tâche, et ce que l'on pense d'elle ne lui importe pas moins que ce qu'elle est en effet. Il suit de là que le système de son éducation doit être à cet égard contraire à celui de la nôtre : l'opinion est le tombeau de la vertu parmi les hommes, et son trône parmi les femmes. De la bonne constitution des mères dépend d'abord celle des enfants ; du soin des femmes dépend la première éducation des hommes ; des femmes dépendent encore leurs mœurs, leurs passions, leurs goûts, leurs plaisirs, leur bonheur même. Ainsi toute l'éducation des femmes doit être relative aux hommes. Leur plaire, leur être utiles, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance. Tant qu'on ne remontrera pas à ce principe, on s'écartera du but, et tous les préceptes qu'on leur donnera ne serviront de rien pour leur bonheur ni pour le nôtre. »



Poullain de la Barre assoie sa réflexion féministe sur deux principes fondamentaux. Il en appelle d'abord à l'argument égalitaire d'une faculté de raisonner commune à l'ensemble des êtres humains en raison de leur nature, sans différence de sexe ou de genre : « *l'esprit n'a point de sexe* ». Qui plus est, il n'admet comme différence entre les femmes et les hommes que leurs rôles respectifs dans la procréation, récusant toute différence de fonctionnement cérébral.

Plus précisément, usant de la méthode cartésienne du doute et faisant appel à la raison, il accuse les convenances d'être des raisons imaginaires et rejette l'ensemble des idées préconçues concernant les femmes et leur supposée infériorité. Il poursuit la réflexion en l'appliquant à la race et au rang social. Il met également en lumière la faute des jurisconsultes qui soutiennent que la supériorité de l'homme est naturelle plutôt qu'un produit de l'habitude et du conditionnement social. A ses arguments rationnels s'ajoute

une demande concrète pour l'égalité des droits : il déplore le contexte légal de dépendance et de servitude, qui contrevient aux principes d'égalité naturelle entre les êtres humains.

« Il n'y a rien de plus délicat que de s'expliquer sur les femmes. Quand un homme parle à leur avantage, l'on s' imagine aussitôt que c'est par galanterie ou par amour. Nous sommes remplis de préjugés, et il faut y renoncer absolument pour avoir des connaissances claires et distinctes. L'on peut mettre au nombre de ces préjugés celui qu'on porte vulgairement sur la différence des deux sexes, et sur tout ce qui en dépend. Il n'y en a point de plus ancien ni de plus universel. Les savants et les ignorants sont tellement prévenus de la pensée que les femmes sont inférieures aux hommes en capacité et en mérite, et qu'elles doivent être dans la dépendance où nous les voyons, qu'on ne manquera pas de regarder le sentiment contraire comme un paradoxe singulier.

Cependant il ne serait pas nécessaire pour l'établir, d'employer aucune raison positive, si les hommes étaient plus équitables et moins intéressés dans leurs jugements. Il suffirait de les avertir qu'on n'a parlé jusqu'à présent qu'à la légère de la différence des deux sexes, au désavantage des femmes ; et que pour juger sainement si le nôtre a quelque prééminence naturelle par-dessus le leur, il faut y penser sérieusement et sans intérêt, renonçant à ce qu'on en a cru sur le simple rapport d'autrui et sans l'avoir examiné.

Il est certain qu'un homme qui se mettrait en cet état d'indifférence et de désintéressement, reconnaîtrait d'une part que c'est le peu de lumière et la précipitation qui font tenir que les femmes sont moins nobles et moins excellentes que nous. Si cet homme était philosophe, il trouverait qu'il y a des raisons physiques qui prouvent invinciblement que les deux sexes sont égaux pour le corps et pour l'esprit.

Si l'on demande à chaque homme en particulier ce qu'il pense des femmes en général, et qu'il le veuille avouer sincèrement ; il dira sans doute qu'elles ne sont faites que pour nous, et qu'elles ne sont guère propres qu'à élever des enfants dans leur bas âge, et à prendre le soin du ménage. Peut-être que les plus spirituels ajouteraient qu'il y a beaucoup de femmes qui ont de l'esprit et de la conduite ; mais que si l'on examine de près celles qui en ont le plus, on y trouvera toujours quelque chose qui sent leur sexe : qu'elles n'ont ni fermeté ni arrêt, ni le fond d'esprit qu'ils croient reconnaître dans le leur, et c'est un effet de la providence divine et de la sagesse des hommes, de leur avoir fermé l'entrée des sciences, du gouvernement, et des emplois, que ce serait une chose plaisante de voir une femme enseigner dans une chaire, l'éloquence ou la médecine en qualité de professeur, marcher par les rues, suivie de commissaires, de sergents, pour y mettre la police, haranguer devant les juges en qualité d'avocat, être assise sur un tribunal pour y rendre justice, à la tête d'un parlement, conduire une armée, livrer une bataille et parler devant les républiques ou les princes comme chef d'une ambassade.

J'avoue que cet usage nous surprendrait, mais ce ne serait que par la raison de la nouveauté. Si en formant les états et en établissant les différents emplois qui les composent, on y avait aussi appelé les femmes, nous serions accoutumés à les y voir, comme elles le sont à notre égard. Et nous ne trouverions pas plus étrange de les y voir sur les fleurs de lys que dans les boutiques.

Si on pousse un peu les gens, on trouvera que leurs plus fortes raisons se réduisent à dire que les choses ont toujours été comme elles sont, à l'égard des femmes, ce qui est une marque qu'elles doivent être de la sorte et que si elles avaient été capables des sciences et des emplois, les hommes les auraient admises avec eux. »

François Poullain de la Barre, *De l'égalité des deux sexes* (1673)

Mathématicien, philosophe et homme politique siégeant parmi les girondins, Condorcet proposa une refondation du système éducatif. En 1793, la Convention nationale ordonna son arrestation. Après s'être caché pendant neuf mois à Paris, il tenta de fuir mais fut rapidement arrêté et placé dans une cellule où on le retrouva mort le surlendemain, dans des conditions demeurrées mystérieuses. Elevé chez les jésuites, il conserva toute sa vie des souvenirs douloureux de cette éducation religieuse à laquelle il reprochait notamment ses brutalités et ses méthodes humiliantes. Condorcet se distingua rapidement par ses qualités intellectuelles. A seize ans, ses capacités d'analyse sont remarquées par d'Alembert et Clairaut. C'est à cet âge qu'il soutint sa thèse de mathématiques. Il refusa la carrière militaire à laquelle sa famille le destinait pour se consacrer à celle de mathématicien. Bientôt, il devint l'élève, l'ami et finalement le légataire universel de d'Alembert.

Condorcet voit dans la Révolution la possibilité d'une réforme rationaliste de la société.

Avant la Révolution, il s'est engagé pour les droits des protestants et des Juifs. Il prend une part active à la cause des femmes, en se prononçant pour le droit de vote universel et en publiant en 1790 *De l'admission des femmes au droit de cité*. Jamais un Etat démocratique n'a réellement existé selon lui, puisque « *jamais les femmes n'ont exercé les droits de citoyen* ». En se référant à *La Déclaration des droits* (1789), il dénonce le viol du principe de l'égalité en droit dont les femmes sont victimes. Il déconstruit toute l'argumentation commune qui vise à écarter les femmes des droits de cité. S'il n'y a pas de femmes de génie, c'est parce que les femmes n'ont pas accès à l'éducation ; en outre, la plupart des citoyens ne sont pas des génies et il existe des femmes plus intelligentes que certains hommes auxquels on ne songe pas à retirer leurs droits civiques. Quant aux différences entre les deux sexes, elles ne sont pas naturelles mais construites socialement par l'éducation et des lois iniques.



« Il est nécessaire que les femmes partagent l'instruction donnée aux hommes.

1. Pour qu'elles puissent surveiller celle de leurs enfants. L'instruction publique, pour être digne de ce nom, doit s'étendre à la généralité des citoyens, et il est impossible que les enfants en profitent si, bornés aux leçons qu'ils reçoivent d'un maître commun, ils n'ont pas un instituteur domestique qui puisse veiller sur leurs études dans l'intervalle des leçons, leur préparer à les recevoir, leur en faciliter l'intelligence, suppléer enfin à ce qu'un moment d'absence ou de distraction a pu leur faire perdre. Or, de qui les enfants des citoyens pauvres pourraient-ils recevoir ces secours, si ce n'est de leurs mères qui, vouées aux soins de leur famille, ou livrées à des travaux sédentaires, semblent appelées à remplir ce devoir ; tandis que les travaux des hommes, qui presque toujours les occupent au-dehors, ne leur permettraient pas de s'y consacrer ? Il serait donc impossible d'établir dans l'instruction cette égalité nécessaire au maintien des droits des hommes [...] si, en faisant parcourir aux femmes au moins les premiers degrés de l'instruction commune, on ne les mettait en état de surveiller celle de leurs enfants.

2. Parce que le défaut d'instruction des femmes introduirait dans les familles une inégalité contraire à leur bonheur. D'ailleurs on ne pourrait l'établir pour les hommes seuls sans introduire une inégalité marquée, non seulement entre le mari et la femme mais entre le frère et la sœur et même entre le fils et la mère ; or, rien ne serait plus contraire à la pureté et au bonheur des mœurs domestiques. L'égalité est partout, mais surtout dans les familles, le premier élément de la félicité, de la paix et des vertus. Quelle autorité pourrait avoir la tendresse maternelle, si l'ignorance dévouait les mères à devenir pour leurs enfants un objet ridicule ou de mépris ? »

Nicolas de Condorcet, *Cinq Mémoires sur l'instruction publique* (1791)

J'accuse...

Lettre à M. Félix Faure, Président de la République,

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissez, rayonnant, dans l'apothéose de cette fête patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom — j'allais dire sur votre règne — que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, Monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

La vérité d'abord sur le procès et sur la condamnation de Dreyfus.

Un homme néfaste à tout mené, à tout fait, c'est le lieutenant-colonel du Paty de Clam, alors simple commandant. Il est l'affaire Dreyfus tout entière ; on ne la connaîtra que lorsqu'une enquête loyale aura établi nettement ses actes et ses responsabilités. Il apparaît comme l'esprit le plus fumeux, le plus compliqué, hanté d'intrigues romanesques, se complaisant aux moyens des romans-feuilletons, les papiers volés, les lettres anonymes, les rendez-vous dans les endroits déserts, les femmes mystérieuses qui colportent, de nuit, des preuves accablantes. C'est lui qui imagina de dicter le bordereau à Dreyfus ; c'est lui qui rêva de l'étudier dans une pièce entièrement revêtue de glaces ; c'est lui que le commandant Forzinetti nous représente armé d'une lanterne sourde, voulant se faire introduire près de l'accusé endormi, pour projeter sur son visage un brusque flot de lumière et surprendre ainsi son crime, dans l'émoi du réveil. Et je n'ai pas à tout dire, qu'on cherche, on trouvera. Je déclare simplement que le commandant du Paty de Clam, chargé d'instruire l'affaire Dreyfus, comme officier judiciaire, est, dans l'ordre des dates et des responsabilités, le premier coupable de l'effroyable erreur judiciaire qui a été commise.

Le bordereau était depuis quelque temps déjà entre les mains du colonel Sandherr, directeur du bureau des renseignements, mort depuis de paralysie générale. Des « fuites » avaient lieu, des papiers disparaissaient, comme il en disparaît aujourd'hui encore ; et l'auteur du bordereau était recherché, lorsqu'un *a priori* se fit peu à peu que cet auteur ne pouvait être qu'un officier de l'état-major, et un officier d'artillerie : double erreur manifeste, qui montre avec quel esprit superficiel on avait étudié ce bordereau, car un examen raisonné démontre qu'il ne pouvait s'agir que d'un officier de troupe. On cherchait donc dans la maison, on examinait les écritures, c'était comme une affaire de famille, un traître à surprendre dans les bureaux mêmes, pour l'en expulser.

Et, sans que je veuille refaire ici une histoire connue en partie, le commandant du Paty de Clam entre en scène, dès qu'un premier soupçon tombe sur Dreyfus. À partir de ce moment, c'est lui qui a inventé Dreyfus, l'affaire devient son affaire, il se fait fort de confondre le traître, de l'amener à des aveux complets. Il y a bien le ministre de la Guerre, le général Mercier, dont l'intelligence semble médiocre ; il y a bien le chef de l'état-major, le général de Boisdeffre, qui paraît avoir cédé à sa passion cléricale, et le sous-chef de l'état-major, le général Gonse, dont la conscience a pu s'accommoder de beaucoup de choses. Mais, au fond, il n'y a d'abord que le commandant du Paty de Clam, qui les mène tous, qui les hypnotise, car il s'occupe aussi de spiritisme, d'occultisme, il converse avec les esprits. On ne saurait concevoir les expériences auxquelles il a soumis le malheureux Dreyfus, les pièges dans lesquels il a voulu le faire tomber, les enquêtes folles, les imaginations monstrueuses, toute une démente torture.

Ah ! cette première affaire, elle est un cauchemar, pour qui la connaît dans ses détails vrais ! Le commandant du Paty de Clam arrête Dreyfus, le met au secret. Il court chez Madame Dreyfus, la terrorise, lui dit que, si elle parle, son mari est perdu. Pendant ce temps, le malheureux s'arrachait la chair, hurlait son innocence. Et l'instruction a été faite ainsi, comme dans une chronique du XVI^e siècle, au milieu du mystère, avec une complication d'expédients farouches, tout cela basé sur une seule charge enfantine, ce bordereau imbécile, qui n'était pas seulement une trahison vulgaire, qui était aussi la plus impudente des escroqueries, car les fameux secrets livrés se trouvaient presque

tous sans valeur. Si j'insiste, c'est que l'œuf est ici, d'où va sortir plus tard le vrai crime, l'épouvantable déni de justice dont la France est malade. Je voudrais faire toucher du doigt comment l'erreur judiciaire a pu être possible, comment elle est née des machinations du commandant du Paty de Clam, comment le général Mercier, les généraux de Boisdeffre et Gonse ont pu s'y laisser prendre, engager peu à peu leur responsabilité dans cette erreur, qu'ils ont cru devoir, plus tard, imposer comme la vérité sainte, une vérité qui ne se discute même pas. Au début, il n'y a donc, de leur part, que de l'incurie et de l'ignorance. Tout au plus, les sent-on céder aux passions religieuses du milieu et aux préjugés de l'esprit de corps. Ils ont laissé faire la sottise.

Mais voici Dreyfus devant le conseil de guerre. Le plus absolu est exigé. Un traître aurait ouvert la frontière à l'ennemi pour conduire l'empereur allemand jusqu'à Notre-Dame, qu'on ne prendrait pas des mesures de silence et de mystère plus étroites. La nation est frappée de stupeur, on chuchote des faits terribles, de ces trahisons monstrueuses qui indignent l'Histoire ; et naturellement la nation s'incline. Il n'y a pas de châtiement assez sévère, elle applaudira à la dégradation publique, elle voudra que le coupable reste sur son rocher d'infamie, dévoré par le remords. Est-ce donc vrai, les choses indicibles, les choses dangereuses, capables de mettre l'Europe en flammes, qu'on a dû enterrer soigneusement derrière cet huis clos ? Non ! il n'y a eu, derrière, que les imaginations romanesques et démentes du commandant du Paty de Clam. Tout cela n'a été fait que pour cacher le plus saugrenu des romans-feuilletons. Et il suffit, pour s'en assurer, d'étudier attentivement l'acte d'accusation, lu devant le conseil de guerre.

Ah ! le néant de cet acte d'accusation ! Qu'un homme ait pu être condamné sur cet acte, c'est un prodige d'iniquité. Je défie les honnêtes gens de le lire, sans que leur cœur bondisse d'indignation et crie leur révolte, en pensant à l'expiation démesurée, là-bas, à l'île du Diable. Dreyfus sait plusieurs langues, crime ; on n'a trouvé chez lui aucun papier compromettant, crime ; il va parfois dans son pays d'origine, crime ; il est laborieux, il a le souci de tout savoir, crime ; il ne se trouble pas, crime ; il se trouble, crime. Et les naïvetés de rédaction, les formelles assertions dans le vide ! On nous avait parlé de quatorze chefs d'accusation : nous n'en trouvons qu'une seule en fin de compte, celle du bordereau ; et nous apprenons même que les experts n'étaient pas d'accord, qu'un d'eux, M. Gobert, a été bousculé militairement, parce qu'il se permettait de ne pas conclure dans le sens désiré. On parlait aussi de vingt-trois officiers qui étaient venus accabler Dreyfus de leurs témoignages. Nous ignorons encore leurs interrogatoires, mais il est certain que tous ne l'avaient pas chargé ; et il est à remarquer, en outre, que tous appartenaient aux bureaux de la guerre. C'est un procès de famille, on est là entre soi, et il faut s'en souvenir : l'état-major a voulu le procès, l'a jugé, et il vient de le juger une seconde fois.

Donc, il ne restait que le bordereau, sur lequel les experts ne s'étaient pas entendus. On raconte que, dans la chambre du conseil, les juges allaient naturellement acquitter. Et, dès lors, comme l'on comprend l'obstination désespérée avec laquelle, pour justifier la condamnation, on



affirme aujourd'hui l'existence d'une pièce secrète, accablante, la pièce qu'on ne peut montrer, qui légitime tout, devant laquelle nous devons nous incliner, le bon Dieu invisible et inconnaissable ! Je la nie, cette pièce, je la nie de toute ma puissance ! Une pièce ridicule, oui, peut-être la pièce où il est question de petites femmes, et où il est parlé d'un certain D... qui devient trop exigeant : quelque mari sans doute trouvant qu'on ne lui payait pas sa femme assez cher. Mais une pièce intéressant la défense nationale, qu'on ne saurait produire sans que la guerre fût déclarée demain, non, non ! C'est un mensonge ! et cela est d'autant plus odieux et cynique qu'ils mentent impunément sans qu'on puisse les en convaincre. Ils ameutent la France, ils se cachent derrière sa légitime émotion, ils ferment les bouches en troublant les cœurs, en pervertissant les esprits. Je ne connais pas de plus grand crime civique. Voilà donc, monsieur le Président, les faits qui expliquent comment une erreur judiciaire a pu être commise ; et les preuves morales, la situation de fortune de Dreyfus, l'absence de motifs, son continuel cri d'innocence, achèvent de le montrer comme une victime des extraordinaires imaginations du commandant du Paty de Clam, du milieu clérical où il se trouvait, de la chasse aux « sales Juifs », qui déshonore notre époque.

Et nous arrivons à l'affaire Esterhazy. Trois ans se sont passés, beaucoup de consciences restent troublées profondément, s'inquiètent, cherchent, finissent par se convaincre de l'innocence de Dreyfus.

Je ne ferai pas l'historique des doutes, puis de la conviction de M. Scheurer-Kestner. Mais, pendant qu'il fouillait de son côté, il se passait des faits graves à l'état-major même. Le colonel Sandherr était mort, et le lieutenant-colonel Picquart lui avait succédé comme chef du bureau des renseignements. Et c'est à ce titre, dans l'exercice de ses fonctions, que ce dernier eut un jour entre les mains une lettre-télégramme, adressée au commandant Esterhazy, par un agent d'une puissance étrangère. Son devoir strict était d'ouvrir une enquête. La certitude est qu'il n'a jamais agi en dehors de la volonté de ses supérieurs. Il soumit donc ses soupçons à ses supérieurs hiérarchiques, le général Gonse, puis le général de Boisdeffre, puis le général Billot, qui avait succédé au général Mercier comme ministre de la Guerre. Le fameux dossier Picquart, dont il a été tant parlé, n'a jamais été que le dossier Billot, j'entends le dossier fait par un subordonné pour son ministre, le dossier qui doit exister encore au ministère de la Guerre. Les recherches durèrent de mai à septembre 1896, et ce qu'il faut affirmer bien haut, c'est que le général Gonse était convaincu de la culpabilité d'Esterhazy, c'est que le général de Boisdeffre et le général Billot ne mettaient pas en doute que le bordereau ne fût de l'écriture d'Esterhazy. L'enquête du lieutenant-colonel Picquart avait abouti à cette constatation certaine. Mais l'émotion était grand, car la condamnation d'Esterhazy entraînait inévitablement la révision du procès Dreyfus ; et c'était ce que l'état-major ne voulait à aucun prix.

Il dut y avoir là une minute psychologique pleine d'angoisse. Remarquez que le général Billot n'était compromis dans rien, il arrivait tout frais, il pouvait faire la vérité. Il n'osa pas, dans la terreur sans doute de l'opinion publique, certainement aussi dans la crainte de livrer tout l'état-major, le général de Boisdeffre, le général Gonse, sans compter les sous-ordres. Puis, ce ne fut là qu'une minute de combat entre sa conscience et ce qu'il croyait être l'intérêt militaire. Quand cette minute fut passée, il était déjà trop tard. Il s'était engagé, il était compromis. Et, depuis lors, sa responsabilité n'a fait que grandir, il a pris à sa charge le crime des autres, il est aussi coupable que les autres, il est plus coupable qu'eux, car il a été le maître de faire justice, et il n'a rien fait. Comprenez-vous cela ! Voici un an que le général Billot, que les généraux de Boisdeffre et Gonse savent que Dreyfus est innocent, et ils ont gardé pour eux cette effroyable chose ! Et ces gens-là dorment, et ils ont des femmes et des enfants qu'ils aiment !

Le colonel Picquart avait rempli son devoir d'honnête homme. Il insistait auprès de ses supérieurs, au nom de la justice. Il les suppliait même, il leur disait combien leurs délais étaient impolitiques, devant le terrible orage qui s'annonçait, qui devait éclater, lorsque la vérité serait connue. Ce fut, plus tard, le langage que M. Scheurer-Kestner tint également au général Billot, l'adjuvant par patriotisme de prendre en main l'affaire, de ne pas la laisser s'aggraver, au point de devenir un désastre public. Non ! Le crime était commis, l'état-major ne pouvait plus avouer son crime. Et le lieutenant-colonel Picquart fut envoyé en mission, on l'éloigna de plus en plus loin, jusqu'en Tunisie, où l'on voulut même un jour honorer sa bravoure, en le chargeant d'une mission qui l'aurait sûrement fait massacrer, dans les parages où le marquis de Morès a trouvé la mort. Il n'était pas en disgrâce, le général Gonse entretenait avec lui une correspondance amicale. Seulement, il est des secrets qu'il ne fait pas bon d'avoir surpris.

A Paris, la vérité marchait, irrésistible, et l'on sait de quelle façon l'orage attendu éclata. M. Mathieu Dreyfus dénonça le commandant Esterhazy comme le véritable auteur du bordereau, au moment où M. Scheurer-Kestner allait déposer, entre les mains du garde des Sceaux, une demande en révision du procès. Et c'est ici que le commandant Esterhazy paraît. Des témoignages le montrent d'abord affolé, prêt au suicide ou à la fuite. Puis, tout d'un coup, il paye d'audace, il étonne Paris par la violence de son attitude. C'est que du secours lui était venu, il avait reçu une lettre anonyme l'avertissant des menées de ses ennemis, une dame mystérieuse s'était même dérangée de nuit pour lui remettre une pièce volée à l'état-major, qui devait le sauver. Et je ne puis m'empêcher de retrouver là le lieutenant-colonel du Paty de Clam, en reconnaissant les expédients de son imagination fertile. Son œuvre, la culpabilité de Dreyfus, était en péril, et il a voulu sûrement défendre son œuvre. La révision du procès, mais c'était l'écroulement du roman-feuilleton si extravagant, si tragique, dont le dénouement abominable a lieu à l'île du Diable ! C'est ce qu'il ne pouvait permettre. Dès lors, le duel va avoir lieu entre le lieutenant-colonel Picquart et le lieutenant-colonel du Paty de Clam, l'un le visage découvert, l'autre masqué. On les retrouvera prochainement tous deux devant la justice civile. Au fond, c'est toujours l'état-major qui se défend, qui ne veut pas avouer son crime, dont l'abomination grandit d'heure en heure.

On s'est demandé avec stupeur quels étaient les protecteurs du commandant Esterhazy. C'est d'abord, dans l'ombre, le lieutenant-colonel du Paty de Clam qui a tout machiné, qui a tout conduit. Sa main se trahit aux moyens saugrenus. Puis, c'est le général de Boisdeffre, c'est le général Gonse, c'est le général Billot lui-même, qui sont bien obligés de faire acquitter le commandant, puisqu'ils ne peuvent laisser reconnaître l'innocence de Dreyfus, sans que les bureaux de la guerre croulent dans le mépris public. Et le beau résultat de cette situation prodigieuse est que l'honnête homme, là-dedans, le lieutenant-colonel Picquart, qui seul a fait son devoir, va être la victime, celui qu'on bafouera et qu'on punira. O justice, quelle affreuse désespérance serre le cœur ! On va jusqu'à dire que c'est lui le faussaire, qu'il a fabriqué la carte-télégramme pour perdre Esterhazy. Mais, grand Dieu ! pourquoi ? dans quel but ? donnez un motif. Est-ce que celui-là aussi est payé par les Juifs ? Le joli de l'histoire est qu'il était justement antisémite. Oui ! nous assistons à ce spectacle infâme, des hommes perdus de dettes et de crimes dont on proclame l'innocence, tandis qu'on frappe l'honneur même, un homme à la vie sans tache ! Quand une société en est là, elle tombe en décomposition.

Voilà donc, monsieur le Président, l'affaire Esterhazy : un coupable qu'il s'agissait d'innocenter. Depuis bientôt deux mois, nous pouvons suivre heure par heure la belle besogne. J'abrège, car ce n'est ici, en gros, que le résumé de l'histoire dont les brûlantes pages seront un jour écrites tout au long. Et nous avons donc vu le général de Pellieux, puis le commandant Ravary, conduire une enquête scélérate d'où les coquins sortent transfigurés et les honnêtes gens salis. Puis, on a convoqué le conseil de guerre.

Comment a-t-on pu espérer qu'un conseil de guerre déferait ce qu'un conseil de guerre avait fait ?

Je ne parle même pas du choix toujours possible des juges. L'idée supérieure de discipline, qui est dans le sang de ces soldats, ne suffit-elle à infirmer leur pouvoir d'équité ? Qui dit discipline dit obéissance. Lorsque le ministre de la Guerre, le grand chef, a établi publiquement, aux acclamations de la représentation nationale, l'autorité de la chose jugée, vous voulez qu'un conseil de guerre lui donne un formel démenti ?



Hiérarchiquement, cela est impossible. Le général Billot a suggestionné les juges par sa déclaration, et ils ont jugé comme ils doivent aller au feu, sans raisonner. L'opinion préconçue qu'ils ont apportée sur leur siège, est évidemment celle-ci : « Dreyfus a été condamné pour crime de trahison par un conseil de guerre, il est donc coupable ; et nous, conseil de guerre, nous ne pouvons le déclarer innocent ; or nous savons que reconnaître la culpabilité d'Esterhazy, ce serait proclamer l'innocence de Dreyfus. » Rien ne pouvait les faire sortir de là.

Ils ont rendu une sentence inique, qui, à jamais, pèsera sur nos conseils de guerre, qui entachera désormais de suspicion tous leurs arrêts. Le premier conseil de guerre a pu être inintelligent, le second est forcément criminel. Son excuse, je le répète, est que le chef suprême avait parlé, déclarant la chose jugée inattaquable, sainte et supérieure aux hommes, de sorte que des inférieurs ne pouvaient dire le contraire. On nous parle de l'honneur de l'armée, on veut que nous l'aimions, la respectons. Ah ! certes, oui, l'armée qui se lèverait à la première menace, qui défendrait la terre française, elle est tout le peuple, et nous n'avons pour elle que tendresse et respect. Mais il ne s'agit pas d'elle, dont nous voulons justement la dignité, dans notre besoin de justice. Il s'agit du sabre, le maître qu'on nous donnera demain peut-être. Et baisser dévotement la poignée du sabre, le dieu, non !

Je l'ai démontré d'autre part : l'affaire Dreyfus était l'affaire des bureaux de la guerre, un officier de l'état-major, dénoncé par ses camarades de l'état-major, condamné sous la pression des chefs de l'état-major. Encore une fois, il ne peut revenir innocent sans que tout l'état-major soit coupable. Aussi les bureaux, par tous les moyens imaginables, par des campagnes de presse, par des communications, par des influences, n'ont-ils couvert Esterhazy que pour perdre une seconde fois Dreyfus. Quel coup de balai le gouvernement républicain devrait donner dans cette jésuitière, ainsi que les appelle le général Billot lui-même ! Où est-il, le ministère vraiment fort et d'un patriotisme sage, qui osera tout y refondre et tout y renouveler ? Que de gens je connais qui, devant une guerre possible, tremblent d'angoisse, en sachant dans quelles mains est la défense nationale ! Et quel nid de basses intrigues, de commérages et de dilapidations, est devenu cet asile sacré, où se décide le sort de la patrie ! On s'épouvante devant le jour terrible que vient d'y jeter l'affaire Dreyfus, ce sacrifice humain d'un malheureux, d'un « sale Juif » ! Ah ! Tout ce qui s'est agité là de démente et de sottise, des imaginations folles, des pratiques de basse police, des mœurs d'inquisition et de tyrannie, le bon plaisir de quelques galfonnés mettant leurs bottes sur la nation, lui rentrant dans la gorge son cri de vérité et de justice, sous le prétexte menteur et sacrilège de la raison d'Etat !

Et c'est un crime encore que de s'être appuyé sur la presse immonde, que de s'être laissé défendre par toute la fripouille de Paris, de sorte que voilà la fripouille qui triomphe insolemment, dans la défaite du droit et de la simple probité. C'est un crime d'avoir accusé de troubler la France ceux qui la veulent généreuse, à la tête des nations libres et justes, lorsqu'on ourdit soi-même l'impudent complot d'imposer l'erreur, devant le monde entier. C'est un crime d'égarer l'opinion, d'utiliser pour une besogne de mort cette opinion qu'on a pervertie jusqu'à la faire délirer. C'est un crime d'empoisonner les petits et les humbles, d'exaspérer les passions de réaction et d'intolérance, en s'abritant derrière l'odieux antisémitisme, dont la grande France libérale des droits de l'homme mourra, si elle n'en est pas guérie. C'est un crime que d'exploiter le patriotisme pour des œuvres de haine, et c'est un crime, enfin, que de faire du sabre le dieu moderne, lorsque toute la science humaine est au travail pour l'œuvre prochaine de vérité et de justice.

Cette vérité, cette justice, que nous avons si passionnément voulues, quelle détresse à les voir ainsi souffletées, plus méconnues et plus obscurcies ! Je me doute de l'écroulement qui doit avoir lieu dans l'âme de M. Scheurer-Kestner, et je crois bien qu'il finira par éprouver un remords, celui de n'avoir pas agi révolutionnairement, le jour de l'interpellation au Sénat, en lâchant tout le paquet, pour tout jeter à bas. Il a été le grand honnête homme, l'homme de sa vie loyale, il a cru que la vérité se suffisait à elle-même, surtout lorsqu'elle lui apparaissait éclatante comme le plein jour. À quoi bon tout bouleverser, puisque bientôt le soleil allait luire ? Et c'est de cette sérénité confiante dont il est si cruellement puni. De même pour le lieutenant-colonel Picquart, qui, par un sentiment de haute dignité, n'a pas voulu publier les lettres du général Gonse. Ces scrupules l'honorent d'autant plus que, pendant qu'il restait respectueux de la discipline, ses supérieurs le faisaient couvrir de boue, instruisaient eux-mêmes son procès, de la façon la plus inattendue et la plus outrageante. Il y a deux victimes, deux braves gens, deux cœurs simples, qui ont laissé faire Dieu, tandis que le diable agissait. Et l'on a même vu, pour le lieutenant-colonel Picquart, cette chose ignoble : un tribunal français, après avoir laissé le rapporteur charger publiquement un témoin, l'accuser de toutes les fautes, a fait le huis clos, lorsque ce témoin a été introduit pour s'expliquer et se défendre. Je dis que ceci est un crime de plus et que ce crime soulèvera la conscience universelle. Décidément, les tribunaux militaires se font une singulière idée de la justice.

Telle est donc la simple vérité, Monsieur le Président, et elle est effroyable, elle restera pour votre présidence une souillure. Je me doute bien que vous n'avez aucun pouvoir en cette affaire, que vous êtes le prisonnier de la Constitution et de votre entourage. Vous n'en avez pas moins un devoir d'homme, auquel vous songerez, et que vous remplirez. Ce n'est pas, d'ailleurs, que je désespère le moins du monde du triomphe. Je

le répète avec une certitude plus véhémente : la vérité est en marche et rien ne l'arrêtera. C'est d'aujourd'hui seulement que l'affaire commence, puisque aujourd'hui seulement les positions sont nettes : d'une part, les coupables qui ne veulent pas que la lumière se fasse ; de l'autre, les justiciers qui donneront leur vie pour qu'elle soit faite. Je l'ai dit ailleurs, et je le répète ici : quand on enferme la vérité sous terre, elle s'y amasse, elle y prend une force telle d'explosion, que, le jour où elle éclate, elle fait tout sauter avec elle. On verra bien si l'on ne vient pas de préparer, pour plus tard, le plus retentissant des désastres.

Mais cette lettre est longue, monsieur le Président, et il est temps de conclure.

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables.

J'accuse le général Mercier de s'être rendu complice, tout au moins par faiblesse d'esprit, d'une des plus grandes iniquités du siècle.

J'accuse le général Billot d'avoir eu entre les mains les preuves certaines de l'innocence de Dreyfus et de les avoir étouffées, de s'être rendu coupable de ce crime de lèse-humanité et de lèse-justice, dans un but politique et pour sauver l'état-major compromis.

J'accuse le général de Boisdeffre et le général Gonse de s'être rendus complices du même crime, l'un sans doute par passion cléricale, l'autre peut-être par cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable.

J'accuse le général de Pellieux et le commandant Ravary d'avoir fait une enquête scélérate, j'entends par là une enquête de la plus monstrueuse partialité, dont nous avons, dans le rapport du second, un impérissable monument de naïve audace.

J'accuse les trois experts en écritures, les sieurs Belhomme, Varinard et Couard, d'avoir fait des rapports mensongers et frauduleux, à moins qu'un examen médical ne les déclare atteints d'une maladie de la vue et du jugement.

J'accuse les bureaux de la guerre d'avoir mené dans la presse, particulièrement dans L'Eclair et dans L'Echo de Paris, une campagne abominable, pour égarer l'opinion et couvrir leur faute.

J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquiescer sciemment un coupable.

En portant ces accusations, je n'ignore pas que je me mets sous le coup des articles 30 et 31 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881, qui punit les délits de diffamation. Et c'est volontairement que je m'expose. Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malveillance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

J'attends.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Emile Zola

